



Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, le lundi 5 février 2024 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre conseil à 19h00.

Sont présents :

Madame Valérie Gagnon

Messieurs : Richard Lefrançois, Marc-André Routhier, Sébastien Grondin, René Breton et Dominic Parent

Sous la présidence de Mme Andréa Gosselin, mairesse.

Sont également présents : Mme Sonia Tardif / Directrice générale et greffière-trésorière et M. Éric Guay, responsable des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 8 janvier 2024
- 2.2. Affaires découlant du dernier procès-verbal
- 2.3. Adoption des comptes du mois
- 2.4. Résolution adoptant les dépenses incompressibles
- 2.5. Correspondance
- 2.6. Période de questions
- 2.7. Rapport de la MRC
- 2.8. Rapport du responsable des travaux publics

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1. Renouvellement des assurances FQM – 1 mars 2024 au 1 mars 2025
- 3.2. Emprunt temporaire dans le cadre du programme TECQ
- 3.3. Attribution et description des responsabilités de comités aux élus - modification

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1. Entente de services avec la Croix Rouge
- 4.2. Demande d'appui pour l'utilisation du transport adapté
- 4.3. Demande d'aide financière – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité – Projet VTT

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

- 5.1. Appel d'offres sur invitation pour l'achat des fleurs – saison 2024
- 5.2. Offre de services de AtkinsRéalis - Travaux de voirie sur la route des Érablières et route Tardif
- 5.3. Adhésion APOM – responsable des travaux publics
- 5.4. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Année 2023
- 5.5. Appel d'offres – Déneigement et entretien hivernal du réseau routier
- 5.6. Demande d'aide financière – Soutien à la coopération intermunicipale - Achat d'un balai mécanique



5.7. Seuil d'immobilisation au 31 décembre 2023 pour le programme TECQ 2019-2024

6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1. Au clocher du village : demande pour baisser la taxe de mutation et l'évaluation foncière et demande d'exemption de taxe foncière pour quatre (4) ans (déposé le 8 janvier 2024)

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. Avis de motion et dépôt du règlement No. 391 relatifs à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers

7.2. Addenda – entente de travail du compagnon – responsable de l'eau potable

7.3. Collecte sélective – Intention de déclarer compétences par la MRC des Appalaches

8. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

8.1. Nouvelle bibliothèque – avis de changement 6, 7 et 8

8.2. Demande au programme FRR de la MRC des Appalaches – projet de parc sur la rue de l'Horizon

8.3. Demande au programme FFR de la MRC des Appalaches – projet de gazébo au Patrimoine

8.4. Demande de remboursement – Frais non-résident

8.5. Offre de services – Centre d'archives de la région de Thetford

9. COMITÉS DES ÉLUS

9.1. TRAVAUX PUBLICS

9.2. LOISIRS

9.3. INCENDIE ET INFRASTRUCTURES

10. DIVERS

11. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-02-24

Proposée par Mme. Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

2.1. ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;



24-02-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

2.3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

La mairesse en a fait le suivi.

2.4. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

25-02-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén.	88 981.81 \$
Incendie :	5788.91 \$
Sécurité :	254.32 \$
Voirie	35585.10 \$
Hygiène du milieu :	9844.00 \$
Urbanisme :	2386.09 \$
Loisirs :	10310.12 \$
Salaires :	16369.64 \$
TOTAL :	169519.99 \$

2.5. RÉOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

26-02-24

Proposée par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.



2.6. CORRESPONDANCE.

La correspondance est lue et sera déposée aux archives de la municipalité pour consultation.

2.7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

2.8. RAPPORT DE LA MRC

Mme Andréa Gosselin fait un bref rapport de la MRC.

2.9. RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Le responsable des travaux publics, M. Éric Guay, fait le rapport des travaux publics réalisés au cours du mois de janvier et ceux à venir.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES FQM - 1 mars 2024 au 1 mars 2025

27-02-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle ses assurances auprès de la Fédération québécoise des municipalités au coût de 34 102.83 \$, taxes comprises pour la période du 1^{er} mars 2024 au 1^{er} mars 2025.

3.2. EMPRUNT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds réalise des travaux de voirie dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité recevra des factures des entrepreneurs dans le cadre de ces dossiers et que celle-ci n'aura pas reçu le financement dudit programme de la TECQ afin de lui permettre de respecter ses engagements ;

28-02-24

Par conséquent, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire la demande d'un emprunt temporaire au montant de 945 936 \$ auprès de notre institution financière, soit



Desjardins Entreprises, pour ainsi payer les factures que nous recevrons desdits travaux. Madame Andréa Gosselin, mairesse et Madame Sonia Tardif, directrice générale sont autorisées à effectuer toutes les démarches pour le financement temporaire.

3.3. ATTRIBUTION ET DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS DE COMITÉ AUX ÉLUS – MODIFICATION

29-02-24

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds que la bibliothèque sera transférée avec le comité des incendies et infrastructures.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1. ENTENTE DE SERVICES AVEC LA CROIX ROUGE

30-02-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyée par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds renouvelle son entente de services aux sinistrés avec la Croix Rouge Canadienne en s'engageant à verser une contribution annuelle de 225.00 \$ pour la période d'avril 2024 à mars 2025.

4.2. DEMANDE D'APPUI POUR UTILISATION DU TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

CONSIDÉRANT la Charte des droits et libertés de la personne, notamment son article 10;

CONSIDÉRANT la Charte canadienne des droits et libertés, notamment ses articles 3 et 15;

CONSIDÉRANT que l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux relatif à l'allocation de dépenses pouvant être versée à tout élu aux fins notamment de rembourser ses dépenses encourues pour le coût de ses déplacements pour se rendre aux réunions du conseil est contraire à la lettre et à la finalité des corpus législatifs ci-dessus mentionnés, notamment en ce qu'il ne permet pas à un conseil municipal de baliser l'allocation de dépenses versées à un élu afin de tenir compte des coûts particuliers qu'un(e) élu(e) souffrant d'un handicap peut devoir assumer pour être en mesure de se déplacer aux fins de participer aux réunions du conseil;



31-02-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu :

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de faire les démarches qui s'imposent pour que soit modifiée la *Loi sur le traitement des élus municipaux* afin d'insérer dans celle-ci toute disposition nécessaire pour tenir compte du fait que certains handicaps peuvent augmenter les frais inhérents encourus par une personne pour assumer une fonction d'élu(e) et, ce faisant, peut avoir un effet dissuasif sur l'implication sociale d'une personne ayant un tel handicap.

4.3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – PROJET VTT

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Kinnear's Mills, Saint-Jacques de Leeds et Saint-Pierre-de-Broughton désirent présenter un projet de service en sauvetage en milieux isolés dans le cadre de l'aide financière;

32-02-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de Kinnear's Mills s'engage à participer au projet de service en sauvetage en milieux isolés et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil nomme la Municipalité Kinnear's Mills organisme responsable du projet;
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité;

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

5.1. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT DES FLEURS – SAISON 2024

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission suivante pour la fourniture des fleurs pour 33 jardinières de 18 pouces et 8 pots de 22 pouces :



- Jardinerie F. Fortier Inc. de Princeville au montant de 3,510.19 \$ taxes incluses

33-02-24

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission reçue de Jardinerie F. Fortier Inc. de Princeville au montant de 3,510.19 \$ taxes incluses pour la fourniture des fleurs pour la saison 2024.

5.2. OFFRE DE SERVICES DE ATKINSRÉALIS - TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA ROUTE DES ÉRABLIÈRES ET ROUTE TARDIF

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire des travaux de voirie sur la Route des Érablières et Route Tardif selon les descriptifs suivants :

Route des Érablières

- 1) 65 mètres linéaires par 6,75 mètres de largeur
 - a. Travaux à prévoir :
 - i. Travaux d'excavation sur 300 mètres par 300 millimètres de profondeur
 - ii. Installation d'une géo grille
 - iii. Travaux de rechargement
 - iv. Travaux de mise en forme de gravier avec compaction et pavage
 - v. Refaire les accotements
- 2) 45 mètres linéaires par 6,5 mètres de largeur
 - a. Travaux à prévoir :
 - i. Travaux d'excavation sur 45 mètres par 300 millimètres de profondeur
 - ii. Installation d'une géo grille
 - iii. Travaux de rechargement
 - iv. Travaux de mise en forme de gravier avec compaction et pavage
 - v. Refaire les accotements
- 3) 350 mètres linéaires par 6,5 mètres de largeur
 - a. Travaux à prévoir :
 - i. Travaux d'excavation sur 300 mètres par 300 millimètres de profondeur
 - ii. Installation d'une géo grille
 - iii. Travaux de rechargement – classe B compactable
 - iv. Travaux de mise en forme de gravier avec compaction et pavage
 - v. Refaire les accotements



Route Tardif

1) 249 mètres linéaires par 6,5 mètres de largeur

a. Travaux à prévoir

- i. Nettoyage des accotements et enlever le pavage existant
- ii. Rechargement de 200 millimètres d'épaisseur
- iii. Travaux de mise en forme de gravier avec compaction et pavage
- iv. Refaire les accotements et entrées privées

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une (1) offre de services pour les plans et devis complets, l'accompagnement durant la période d'appel d'offres et analyse des soumissions, attestation de conformité des travaux réalisés pour les travaux de voirie ci-dessus énumérés :

- AtkinsRéalys (Québec) au montant total de 18,600 \$ plus les taxes applicables selon la répartition suivantes :
 - Route Tardif, sur une longueur approximative de 310 mètres : 8 900 \$ plus taxes
 - Route des Érablières, sur une longueur approximative de 460 mètres : 9 700 \$ plus taxes

Les deux (2) mandats seront distincts mais regroupés sous un même numéro de projet pour diminuer les frais administratifs.

34-02-24

Proposée par M. René Breton et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre de services de AtkinsRéalys au montant de 18 600 \$ plus taxes pour les estimations préliminaires, plans et devis complets, l'accompagnement durant la période d'appel d'offres et analyse des soumissions, attestation de conformité des travaux réalisés sur la Route des Érablières et la Route Tardif.

5.3. ADHÉSION APOM – RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE l'offre d'adhésion de l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (APOM) pour le responsable des travaux publics;

35-02-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Éric Guay soit membre régulier de l'APOM pour un coût de 110.00 \$ taxes incluses.



5.4. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – ANNÉE 2023

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 177 712 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

36-02-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds informe le ministère des Transports, via les états financiers se terminant au 31 décembre 2023, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5.5. APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN HIVERNAL DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de devis pour l'appel d'offres dans le cadre du déneigement, l'épandage d'abrasifs et l'entretien hivernal du réseau routier de Saint-Jacques de Leeds et que les documents soient disponibles via le SEAO à compter du 22 février 2024 ;

ATTENDU QUE les soumissions des intéressés devront être reçues au bureau municipal avant 11 hres le 21 mars 2024 et ouvertes ce même jour à compter de 11h05;

ATTENDU QU'une estimation des coûts a été faite tel que prévu à l'article 961.2 du code municipal;

37-02-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds demande des soumissions sur



le système d'appel d'offres électroniques (SEAO) dans le cadre du déneigement, l'épandage d'abrasifs et l'entretien hivernal du réseau routier de Saint-Jacques de Leeds.

5.6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – ACHAT D'UN BALAI MÉCANIQUE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jacques de Leeds et de Kinnear's Mills désirent présenter un projet d'acquisition d'un balai mécanique dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

38-02-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds s'engage à participer au projet d'Acquisition d'un balai mécanique et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- La mairesse et la greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

5.7. SEUIL D'IMMOBILISATION AU 31 DÉCEMBRE 2023 POUR LE PROGRAMME TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds doit prévoir atteindre le seuil minimal d'immobilisation exigé en date du 31 décembre 2023 dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 qui représente un montant de 175 750 \$;



ATTENDU QUE la municipalité doit modifier le financement prévu pour les travaux de voirie réalisés en 2023 sur le Rang 6 Est afin d'atteindre ce seuil d'immobilisation;

39-02-24

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente résolution municipale remplace l'affectation de 20,000 \$ prévue dans la résolution numéro 105-05-23 du programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (PPA) pour les travaux réalisés sur le Rang 6 Est et permettre que la dépense du même montant soit appliquer sur le seuil d'immobilisation du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la présente résolution municipale remplace l'affectation de 120,000 \$ prévue dans la résolution numéro 150-07-23 du Fonds régional carrière et sablière de la MRC des Appalaches pour les travaux réalisés sur le Rang 6 Est et permettre que la dépense du même montant soit appliquer sur le seuil d'immobilisation du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la présente résolution municipale affecte un montant de 40,000 \$ dans le cadre du Fonds régional carrière et sablière de la MRC des Appalaches pour divers travaux de voirie réalisés sur les chemins municipaux en 2023;

6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 AU CLOCHER DU VILLAGE : DEMANDE POUR BAISSER LA TAXE DE MUTATION ET L'ÉVALUATION FONCIÈRE ET DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE POUR 4 ANS (DÉPOSÉ 8 JANVIER 2024)

ATTENDU QUE l'entreprise future sous le nom de : Au clocher du village projette d'y tenir des activités de boulangerie artisanale, vente de produits du terroir et transformation de cuisine locative pour traiteur, atelier d'ébénisterie communautaire et un restaurant et qu'elle demande un congé de taxes foncières pour une durée de quatre (4) ans;

ATTENDU QUE le projet va contribuer au développement économique et social de la municipalité;



40-02-24

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds recommande l'exemption de taxes foncières pour les deux (2) premières années en autant que la vocation de l'établissement soit au préalable modifié comme étant un établissement commercial auprès de la MRC des Appalaches. Par ailleurs, ce changement de vocation devra être en lien avec le rôle d'évaluation de l'établissement commerciale. Par la suite, l'exemption de taxes foncières sera réévaluée après les deux (2) premières années selon les conditions prévues de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds recommande favorablement à la Corporation de promotion industrielle et touristique de Saint-Jacques de Leeds d'accepter la demande de la future entreprise Au clocher du village.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 391 RELATIF À L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS**

41-02-24

AVIS DE MOTION est donné par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds adoptera le règlement 391 relatif à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers ;

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la mairesse.

7.2. **ADDENDA – ENTENTE DE TRAVAIL DU COMPAGNON – RESPONSABLE DE L'EAU POTABLE**

42-02-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale et la mairesse sont autorisées à signer l'addenda numéro 1 au contrat de



travail en vigueur du compagnon – responsable de l'eau potable de Saint-Jacques de Leeds afin d'y prévoir les nouvelles conditions de travail, rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2024.

7.3. COLLECTE SÉLECTIVE – INTENTION DE DÉCLARER COMPÉTENCES PAR LA MRC DES APPALACHES

La prise d'information supplémentaire est nécessaire dans ce dossier afin que la municipalité puisse prendre une décision. Ce point sera discuté ultérieurement, principalement lors de la prochaine séance.

8. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

8.1. NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE – AVIS DE CHANGEMENT 6, 7 et 8

Avis de changement 6 - Serrures numériques et barres paniques: Afin d'éviter des frais supplémentaires (570.00 \$ plus taxes), il est demandé à l'entrepreneur et son sous-traitant de fournir des barres paniques de modèle "Yale" plutôt que "Von Duprin"

Avis de changement 7 - Travaux et équipements électriques supplémentaires: Aucun câble de télévision, Ajouter des sorties de réseau à certain endroit, Une prise de courant supplémentaire sera ajoutée au plafond de la salle, Toutes les sorties électriques existantes du mur arrière de l'édifice municipal seront enlevées.

Avis de changement 8- Ajout de trois (3) prises électriques extérieures et deux (2) prises intérieures pour le raccordement d'un système de caméra de surveillance.

43-02-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyée par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte ces changements ci-haut mentionnés.

8.2. DEMANDE AU PROGRAMME FRR DE LA MRC DES APPALACHES – PROJET DE PARC SUR LA RUE DE L'HORIZON

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer un projet à caractère structurant pour assurer la rétention de la population et de la main d'œuvre, notamment des jeunes et des familles, améliorer la qualité de vie par l'établissement de milieux favorables aux saines



habitudes de vie et répondre à des besoins identifiés par le milieu tel que défini dans le Fonds Régions et Ruralité de la MRC des Appalaches - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ;

44-02-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds soumette une demande d'aide financière pour l'aménagement d'un parc dans le secteur du développement résidentiel dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité de la MRC des Appalaches -Volet 2-Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

QUE notre municipalité s'engage à contribuer financièrement aux projets selon les critères établis par le programme;

QUE Mme Sonia Tardif, directrice générale / greffière-trésorière et/ou M. Anthony Cyr, chargé de projet, soient autorisés à signer les documents relatifs au protocole d'entente de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds.

8.3. DEMANDE AU PROGRAMME FRR DE LA MRC DES APPALACHES – PROJET DE GAZÉBO AU PATRIMOINE

45-02-24

Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité réalise la construction d'un gazébo au Patrimoine en remplacement du projet de la terrasse.

8.4. DEMANDE DE REMBOURSEMENT – FRAIS DE NON-RÉSIDENT

46-02-24

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité rembourse un montant de 310.00 \$ à Mme Maryline Corbin pour les frais de non-résident pour le hockey mineur.

8.5. OFFRE DE SERVICES – CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD

ATTENDU QUE le Centre d'archives de la région de Thetford offre ses services de généalogie pour souligner la naissance des nouveau-nés.



47-02-24

Proposé par m. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre de services du Centre d'archives de la région de Thetford au montant de 15.00 \$ par enfant.

9. COMITÉS DES ÉLUS

9.1. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point à discuter.

9.2. LOISIRS

Mme Valérie Gagnon mentionne que la prochaine activité du Comité des Loisirs se tiendra le 17 février 2024 de 18h00 à 21h00 à la patinoire de Saint-Jacques de Leeds sous le nom de *Disco patin et glissade sur tubes*.

9.3. INCENDIE ET INFRASTRUCTURES

Aucun point à discuter.

10. DIVERS

Aucun point à discuter.

11. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

48-02-24

Proposée par M. René Breton appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20h03.

Andréa Gosselin

Mairesse

Sonia Tardif, G.M.A.

Dir. Gén. / greffière -trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT



Je, soussignée, certifie que La municipalité de Saint-Jacques de Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, G.M.A.

Dir. Gén. / greffière -trésorière